

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE FROMENTE- ST FRANÇOIS

Etablir et respecter un règlement intérieur, c'est garantir le bon fonctionnement de l'école et favoriser la mise en pratique du projet d'établissement.



1. LES HORAIRES

Respecter les horaires, c'est instaurer un climat de travail en classe et favoriser la concentration des élèves.

A l'école maternelle	A l'école élémentaire
Garderie à partir de 7h30	
<p><i>Un enfant ne doit jamais arriver seul à l'école maternelle</i></p> <p>Accueil à partir de 8h00</p> <p>La classe commence à 8h15 (L'école ferme ses portes à 8h30)</p> <p>Sortie de 11h15 à 11h30</p> <p>Accueil à partir de 13h15</p> <p>La classe commence à 13h30.</p> <p>Sortie à 16h30</p> <p>Les enfants attendent dans la cour ou dans la salle de garderie jusqu'à 17h00, sous la surveillance d'adultes. <i>Aux heures de sortie les enfants sont remis à leurs parents ou à toute autre personne désignée par écrit.</i></p>	<p>L'école ouvre ses portes à 8h00 et la classe commence à 8h15. Les enfants ne déjeunant pas à la cantine sortent à 11h30</p> <p>L'après-midi, l'école est ouverte à partir de 13h15 et les cours commencent à 13h30.</p> <p>A 16h30, à la fin des cours :</p> <ul style="list-style-type: none">- les enfants autorisés à le faire, sortent et ne sont plus sous la responsabilité de l'école.- Les enfants peuvent attendre dans la cour de St François jusqu'à 17h00, sous la surveillance d'adultes. <p>Il est indispensable que les enfants soient informés et conscients de ce qu'ils doivent faire à la sortie de l'école.</p>
En cas de changement concernant la sortie, il est nécessaire de prévenir l'enseignant le matin.	

A **17h00** débute l'étude et la garderie (cf règlement de l'étude et de la garderie)

Par respect pour les enseignants et dans un souci d'exemplarité, chacun s'engage à respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école

Des retards répétés feront l'objet d'une observation.

En cas de sortie prématurée de l'école dans la journée, il est indispensable d'en faire part à l'enseignant par écrit

Tout élève inscrit sera emmené au restaurant scolaire, sauf si les parents l'ont notifié par écrit à l'enseignant.

2. L'ASSIDUITE DES ELEVES

Toute absence d'un élève doit être signalée par téléphone ou par mail le matin même et **justifiée** par écrit (sur le bulletin prévu à cet effet dans le cahier de liaison) au retour de celui-ci (pour les élèves d'élémentaire).

Le calendrier des congés scolaires étant communiqué dès la fin de l'année précédente, **chacun se doit de le respecter**.

Aucun travail ne sera donné à l'avance pour une anticipation ou une prolongation de vacances.

Toute absence prévisible doit être notifiée par écrit et justifiée.

Les enfants en classe élémentaire sont en obligation scolaire.

Un certificat médical est obligatoire pour une absence supérieure à 4 jours.

De même, les dispenses de sport devront faire l'objet d'un mot sur le cahier de liaison.

3. LA TENUE DES ELEVES

La tenue vestimentaire des élèves doit être correcte, modeste, propre et adaptée à l'activité scolaire, suffisamment couvrante (les dos nus, débardeurs à fines bretelles, pantalons à taille trop basse, tee-shirts trop courts sont interdits.)

Les enfants doivent être correctement chaussés (pas de claquettes qui ne tiennent pas la cheville, ni de talons excessifs qui entravent la motricité)

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les vêtements oubliés à l'école et non récupérés au mois de juillet seront donnés à une association caritative.

Les bijoux, le maquillage et le vernis à ongles sont à réserver pour la maison.

Pour les activités sportives se déroulant au gymnase, les enfants ne sont pas autorisés à porter les chaussures qu'ils ont déjà aux pieds. Ils doivent avoir dans leur sac de sport, une paire des baskets réservée à cet effet.

De plus, il est indispensable que les filles aient **les cheveux attachés**.

4. LES OBJETS APPORTES A L'ECOLE

Afin de ne pas créer de convoitise et de conflits entre les élèves, **ne sont pas admis** les jouets, les cartes de héros, les figurines diverses, les jeux électroniques, les lecteurs MP3 et les téléphones portables.

Les chewing-gums et les sucettes sont aussi interdits.

Les **bijoux** portés par les élèves sont **sous leur propre responsabilité et l'école se voit déchargée de toute responsabilité** à l'égard des objets personnels précieux.

Pour éviter les accidents, les ballons en cuir sont formellement interdits.

Sont bien sûr **autorisés pour les élèves d'élémentaire** : les billes, les élastiques, les balles, les ballons en mousse, les cordes à sauter.

Pour des raisons de sécurité les enfants ne sont pas autorisés à grimper sur les structures de jeux de cour aux heures d'entrée et de sortie. (L'usage en est réservé aux temps de récréation)

5. HYGIENE ET SANTE

Les enfants accueillis en classe doivent être en bonne santé. Nous ne pouvons accepter un enfant fiévreux ou présentant une éruption cutanée.

En cas de maladie infectieuse, ou si vous remarquez la présence de poux dans la chevelure de votre enfant, vous devez en informer très rapidement l'école.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école et à la cantine, sauf dans le cadre d'un PAI, signé en début d'année.

6. LE RESPECT

Le respect est une des valeurs les plus importantes à transmettre dans notre école.

Les élèves doivent se respecter les uns les autres et respecter les enseignants et le personnel éducatif.

Les enseignants et le personnel éducatif doivent aussi faire l'objet de respect des parents.

Toute marque d'irrespect verbal ou non verbal fera l'objet d'une sanction.

Les élèves doivent également respecter le matériel et les locaux.

7. LA GESTION DES CONFLITS

En cas de conflit entre élèves, il est indispensable de venir en informer l'enseignant concerné et /ou le chef d'établissement, qui gèreront la mésentente.

Les parents ne doivent pas venir régler eux-mêmes le conflit, dans l'enceinte de l'établissement.

Toute transgression de cette règle pourra faire l'objet de poursuite. En effet, dans l'enceinte de l'école, les enfants sont sous la responsabilité de l'établissement qui garantit leur sécurité.

8. LA COMMUNICATION

Le cahier de liaison est l'outil de communication principal entre l'école et les parents. Il est donc indispensable de l'ouvrir tous les soirs et de signer toute circulaire ou information. Il sert également à fixer les rendez-vous entre parents et enseignants.

De plus, les **panneaux d'affichage** sont également à consulter, ainsi que les courriels, régulièrement envoyés.

9. LES SANCTIONS A L'ECOLE



Dans leur « passeport école », les élèves d'élémentaire ont une Charte de vie qu'ils doivent respecter car elle garantit le bon fonctionnement de la vie à l'école.

En cas de non-respect d'un point de la charte de vie à l'école, les enfants ont une « réparation » à faire et à faire signer par leurs parents.

Si aucune amélioration du comportement de l'enfant n'est visible, malgré un travail fait en concertation avec les parents, d'autres sanctions pourront être envisagées.